

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS352

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« , le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la remise d'un rapport du Gouvernement sur le contenu des formations et l'accompagnement pour les allocataires du RSA.

Il est effectivement important d'avoir un contenu des formations et des modalités d'accompagnement partagés.